

Titulaire
BORDEAU Marie-Hélène
Conseil en formation



Suppléant(e)
HAUSTANT Fabienne
Prestataire de services en enseignement culturel



Présentation des candidats

Marie-Hélène BORDEAU : 25 ans d'expérience en formation et recrutement puis artisane, je suis prestataire de services en micro-entreprise depuis 2010 dans la gestion administrative. Membre de la FNAE depuis 2010, et administratrice à l'Urssaf Picardie.

Fabienne HAUSTANT : danseuse professionnelle depuis 35 ans, malvoyante, fondatrice de l'association Danse les yeux fermés dans le Val-de-Marne. Je suis auto-entrepreneure depuis 2014 en tant que prestataire de services en enseignement culturel. Mes actions sont reconnues par l'Etat et j'ai été nommée Chevalier des Arts et des Lettres en 2020.

Profession de foi

Par cette candidature, notre binôme veut porter la voix de tous les micro-entrepreneurs (plus de 60 % des adhérents actifs de la caisse) au sein du conseil d'administration de la CIPAV et défendre une protection sociale solide, équitable et adaptée à la diversité de nos parcours.

Notre objectif est de promouvoir une gouvernance juste, transparente et inclusive, qui reconnaisse la pluralité de nos professions et qui soit tournée vers l'avenir des métiers indépendants, adaptée aux réalités d'aujourd'hui.

Accompagnées par la FNAE, nous nous engageons pour une CIPAV plus participative, à l'écoute de ses affiliés et plus claire dans la gestion de leurs droits, en particulier sur les points suivants :

- faire entendre la voix des micro-entrepreneurs dans les décisions stratégiques de la CIPAV, afin de garantir un traitement équitable entre tous les régimes d'affiliation, sans discrimination liée au statut juridique ;
- renforcer la transparence sur l'utilisation des cotisations et sur le calcul des droits à la retraite, grâce à une information plus claire et une écoute renforcée des assurés ;
- promouvoir la prévention et l'accompagnement social des indépendants confrontés à la maladie, au handicap, à la baisse d'activité ou à une reconversion ;
- travailler à une harmonisation juste et durable du régime de retraite des indépendants, respectueuse des spécificités de chacun.